

Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré
(Suite)

—
II

APRÈS L'ÉRECTION ET L'AFFILIATION.

1. Des deux documents épiscopaux reçus, le Directeur (c'est celui à qui l'évêque adresse les lettres d'érection) retiendra celui de l'érection pour ses archives, et enverra à Sainte-Anne de Beaupré celui qui permet l'affiliation.

Si l'érection et l'affiliation se trouvaient dans un même document, il devrait l'envoyer à Beaupré, après en avoir pris copie.

2. Le Directeur, après avoir inscrit quelques membres au registre de l'Association, enverra à Sainte-Anne de Beaupré, avec les lettres testimoniales de l'évêque constatant la permission d'affilier, une *demande d'affiliation*, qui contiendra (s'ils ne sont déjà clairement mentionnés dans les lettres épiscopales) les points indiqués dans le modèle suivant :

“ Révérend Père,

“ La confrérie de sainte Anne, comme il conste par les lettres ci-jointes, a été érigée canoniquement dans mon église de (nom du Titulaire, de l'endroit, du diocèse et du royaume), à la date du (la date du décret d'érection). Je vous prie, Révérend Père, de vouloir l'affilier à votre Archiconfrérie de Sainte-Anne de Beaupré, afin qu'elle participe à tous les privilèges de la dite Archiconfrérie.—L'Association n'est affiliée à aucune autre Archiconfrérie.”

Signature

(nom, prénom, qualité, p. ex. curé de...)

“ Au Révérend Père Recteur des
Rédemptoristes,
Sainte-Anne de Beaupré (Co. Montmorency, P. Q.)”

3. Après avoir reçu de Beaupré les lettres d'affiliation, le directeur les enverra à l'évêque, afin d'être autorisé à en publier les *indulgences*. (I) Décr. Clém. VIII, 7 déc.

(1) Le Cardinal Taschereau n'exige pas l'accomplissement de cette formalité.

1604). Il est d'usage de placer ces lettres dans un cadre que l'on suspendra près de l'autel de sainte Anne, ou à la sacristie.

4. Le Directeur choisira et déterminera l'autel de l'association. Cet autel peut être le même que celui qui servirait déjà à d'autres associations ; mais il est à désirer que l'Association ait son autel propre (S. C. I. 29 mai 1841).

5. Puisqu'il est requis que les associés sachent que l'érection et l'affiliation sont accordées, il est convenable que le directeur leur donne cette connaissance par la *publication* même des lettres d'érection et d'affiliation, et cela d'une manière solennelle.

—o—

Colporteurs de tracts protestants.

—
C'est surtout pendant la saison de l'été, que les populations de la campagne doivent être en garde contre les colporteurs de bibles et de *tracts* protestants. Si on trouve quelques uns de ces petits livres sur le seuil des portes, sur le chemin ou dans les bancs des églises, on doit les jeter au feu.

Soyons également en garde contre les filous qui parcourent les paroisses en offrant, à des prix modiques en apparence, des objets qui souvent ne valent pas le quart du prix demandé. Le nombre des dupes a été assez grand dans le passé, pour ne pas l'augmenter davantage.

—o—

Un procès au sein du Protestantisme

—
Un procès curieux, pour lequel on a demandé des prières dans tous les temples anglicans, se juge en ce moment à Londres.

L'évêque protestant de Lincoln, le docteur King, de la secte des ritualistes, a, avait adopté, pour la célébration de la cène, le rite que suit l'Eglise catholique pour le saint sacrifice. Ainsi, il laissait brûler des cierges sur la table de communion, mélangeait d'eau le vin destiné à la cène et, enfin, célébrait la cène en faisant face à la table de communion, qui avait la forme d'un autel.

Les anglicans ont vu là une grave infraction à leur culte et ils ont cité le contro-